

BELOR

PROCES-VERBAL RAPPORT N° 003491

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle : 08/10/09 Rapport précédent : PA / Compteur Distributeur Index :
Scellé Belor : Placé / Non placé Absent / n° : Index :

Renseignements Belor

Agent visiteur : DALLISTER ANDRE 0976/894.823 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
Appareils de mesures utilisés : N° MME : 19 / MME : Affilié : Néant /

Renseignements d'identification

Propriétaire / adresse : VANPEETE G. H. E. M. E.
Adresse de l'installation : 31, RUE DU VILLAGE "LATHUY"
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement / toiture / autres :
Installateur / adresse : S.P.A. L. B. CONSTRUCTION S. A. RUE LOUUREX 15 9900 LIEZ
TVA / N° CI de l'installateur : 807.399.195 / Code EAN :

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : ☒ Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E

☐ Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E ☐ Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant l'art. 276 du R.G.I.E ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art. 276 bis du R.G.I.E

Type d'installation : ☒ Nouvelle ☐ Extension/Modification ☐ Temporaire/Chantier ☐ Existante ☐ Panneaux photovoltaïques art. 2

Caractéristiques techniques (voir en annexes) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants

Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date :

Description générale : Compteur certifié voir : N° / Index : kWh / Puissance Total :

Branchement : Tension nominale : 3 x 400 + N V / Protection générale : PC : 2 kA / Existante : A - Prévue : 6.3 A

Colonne d'alimentation du tableau principal : 4 x 25 mm² / Différentiel général : 6.3 A / 300 mA / type : A - A

Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 28 / Type d'électrode de terre : boucle - piquets

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 6,21 Ω Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Valeur du niveau d'isolement général : 4,48 MΩ Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielle et des conducteurs PE : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle du matériel mobile : Conforme / Non-Conforme / Remarque N°

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle visuel sous tension : ☐ Pas applicable car hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Infraction(s) :

Remarque(s) :

Annexe(s) : a

Conclusion : ☒ Placement du Tag BELOR

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)

- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 08/10/10.

- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.

- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.

☐ L'installation électrique existante n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité : Voir verso

Cachet de l'agent BELOR a.s.b.l.

Date de la visite :

Agent visiteur : ADA

Nom du demandeur

Vu l'agent à la date ci-dessus

Visa du Distributeur

Date : 08/10/09



BELOR

BELOR a.s.b.l.
ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
www.belor.be - info@belor.be
Rue de Fonteny, 20 - 1370 Jodoigne
Tél : 010 45 41 06 - Fax : 010 45 41 16



Accréditation
N° 355 - INSP

PROCES-VERBAL RAPPORT N° 003491

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle : 08/10/09 Rapport précédent : PA / Absent / 1 Compteur Distributeur Index : 1
Scellé Belor : Placé / Non placé Index : 1

Renseignements Belor
Agent visiteur : DAVID STER ANDRE 0976/884 513 Procédures utilisées : PTE 300 / PGS 200 / 1
Appareils de mesures utilisés : N° MME 19 / MME 1 Affilié : Néant / 1

Renseignements d'identification
Propriétaire / adresse : VANTETEGHEME
Adresse de l'installation : 31, RUE DU VILLAGE "LATHUY"
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement / 1 / toiture / autres : 1
Installateur / adresse : SPRL B CONSTRUCTIONS RUE LOUREN 15 4000 LIEGE
TVA / N° CI de l'installateur : 802 329 195 / Code EAN : 1

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : ☒ Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E
☐ Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E ☐ Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant l'art. 276 du R.G.I.E ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art. 276 bis du R.G.I.E

Type d'installation : ☒ Nouvelle ☐ Extension/Modification ☐ Temporaire/Chantier ☐ Existante ☐ Panneaux photovoltaïques

Caractéristiques techniques (voir en annexes) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants

Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date : 1

Description générale : Compteur codifié vert : N° 1 / Index : 1 kWh / Puissance totale : 1 VA

Branchement : Tension nominale : 3x400V V / Protection générale : PC : 1 kA / Existante : 1 A - Prévue : 1 A

Colonne d'alimentation du tableau principal : 1 X 1 mm² / Différentiel général : 0.3 A / 300 mA / type : A 1

Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 10 / Type d'électrode de terre : boucle - piquets

Contrôle par mesures
Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 6.27 Ω Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Valeur du niveau d'isolement général : 4.98 M Ω Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielle et des conducteurs PE : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle visuel hors tension
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle du matériel mobile : Conforme / Non Conforme / Remarque 1

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle visuel sous tension : ☐ Pas applicable car hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec : Conforme / Non Conforme / Infraction 1

Infraction(s) : 1

Remarque(s) : 1

Annexe(s) : 1

Conclusion : ☒ Placement du Tag BELOR

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)

- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 08/10/2014

- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.

- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.

☐ L'installation électrique existante n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 1 ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité : Voir verso

Cachet de l'agent BELOR a.s.b.l. **Nom du demandeur** **Visa du Distributeur**

Date de la visite : 08/10/09 Vu l'agent à la date ci-dessus : 1 Date : 08/10/09

Agent visiteur : ADA

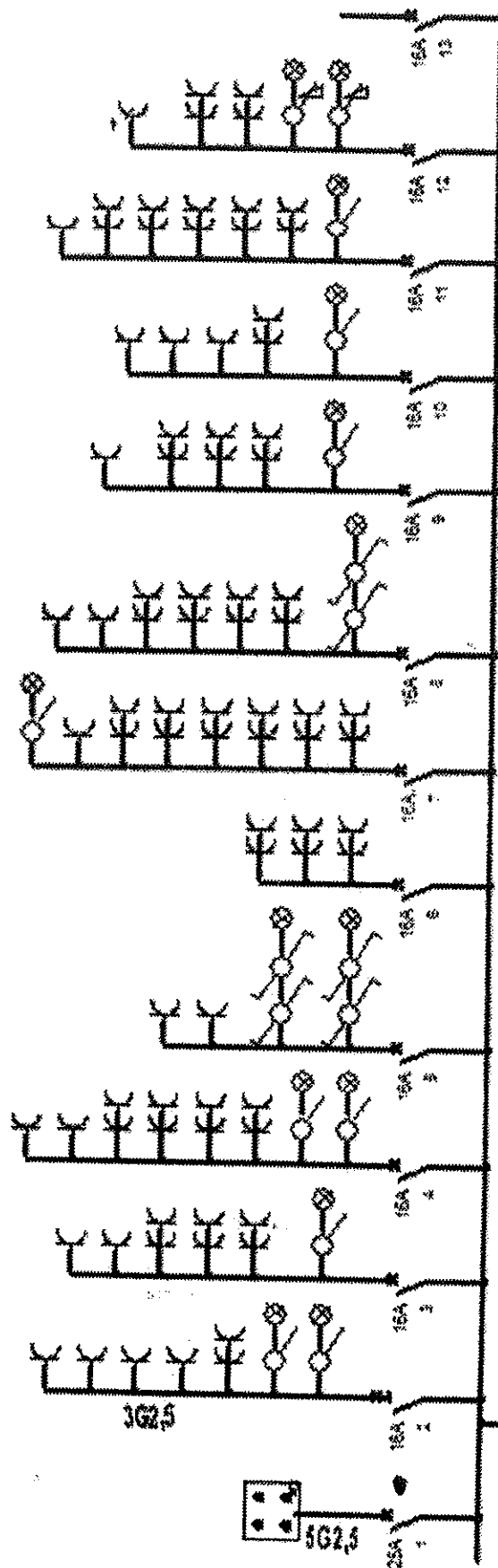
Rapport n° 1

Signature 1

MOD TE301-Ed.04F-20081020 TVA BE0888 990 449 • DEXIA 068-2473048-60

Mr Vanpetegheme
rue du Village, 31
Lathuy

SCHEMA UNIFILAIRE



BEFOR a.s.b.l.

Date de la visite: 08/10/07

Agent visiteur: ADA

Rapport n° 3494

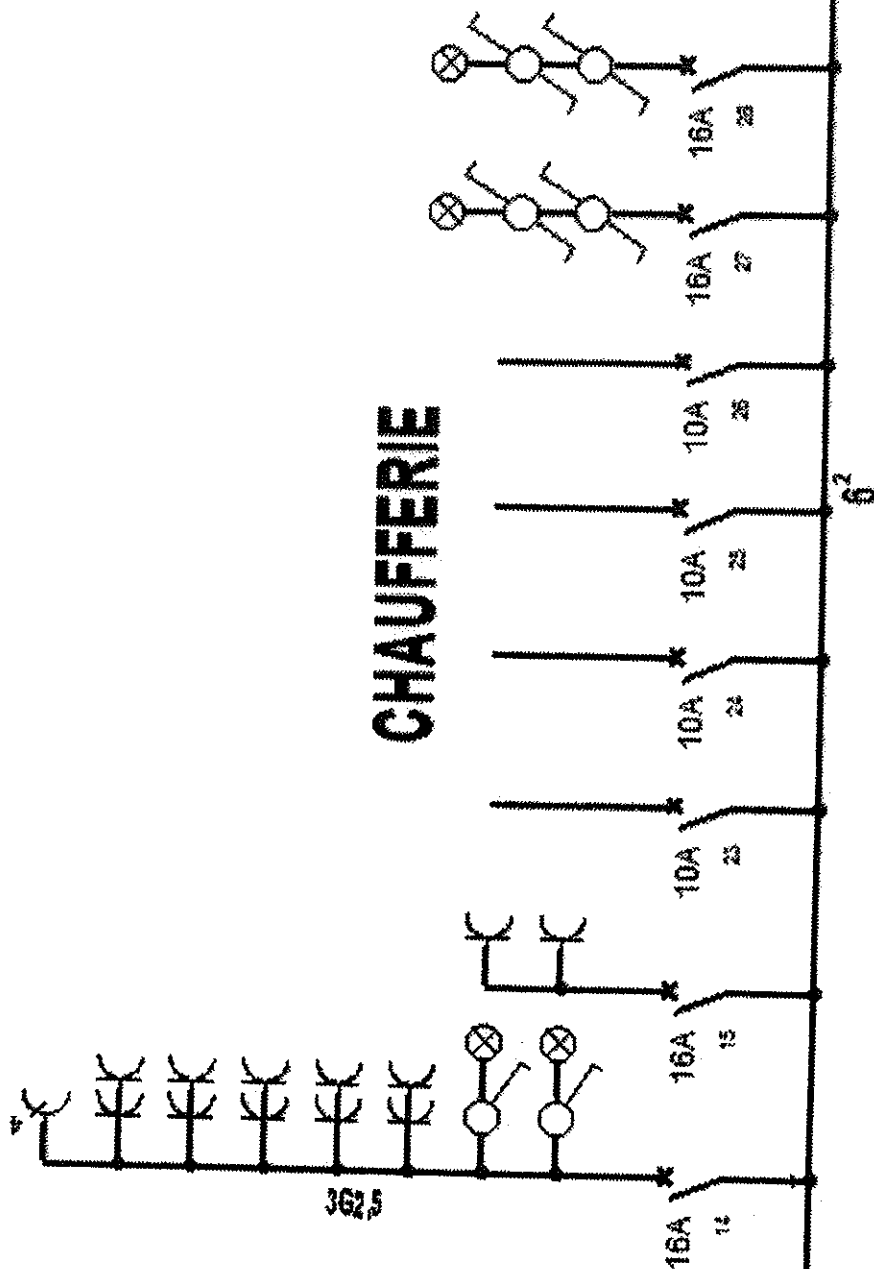
DATE	REMARQUES
2007/10/08	
2007/10/08	
2007/10/08	

Signature du client

Signature du visiteur

Mr Vanpetegheme
rue du Village, 31
Lathuy

SCHEMA UNIFILAIRE

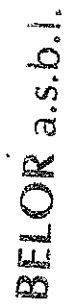


CHAUFFERIE

BELOR a.s.b.l.

Date de la visite: 08/02/09		Date de la visite: 13/02/09	
Agent visiteur: ADA		Date de la visite: 20/02/09	
Rapport n° 349-A		Page n° 3/9	
Signature		Page n° 3/9	

SCHEMA UNIFILAIRE



Date de la visite: 08/10/03

Agent visiteur: ADA

Rapport n° 349-1

Signature

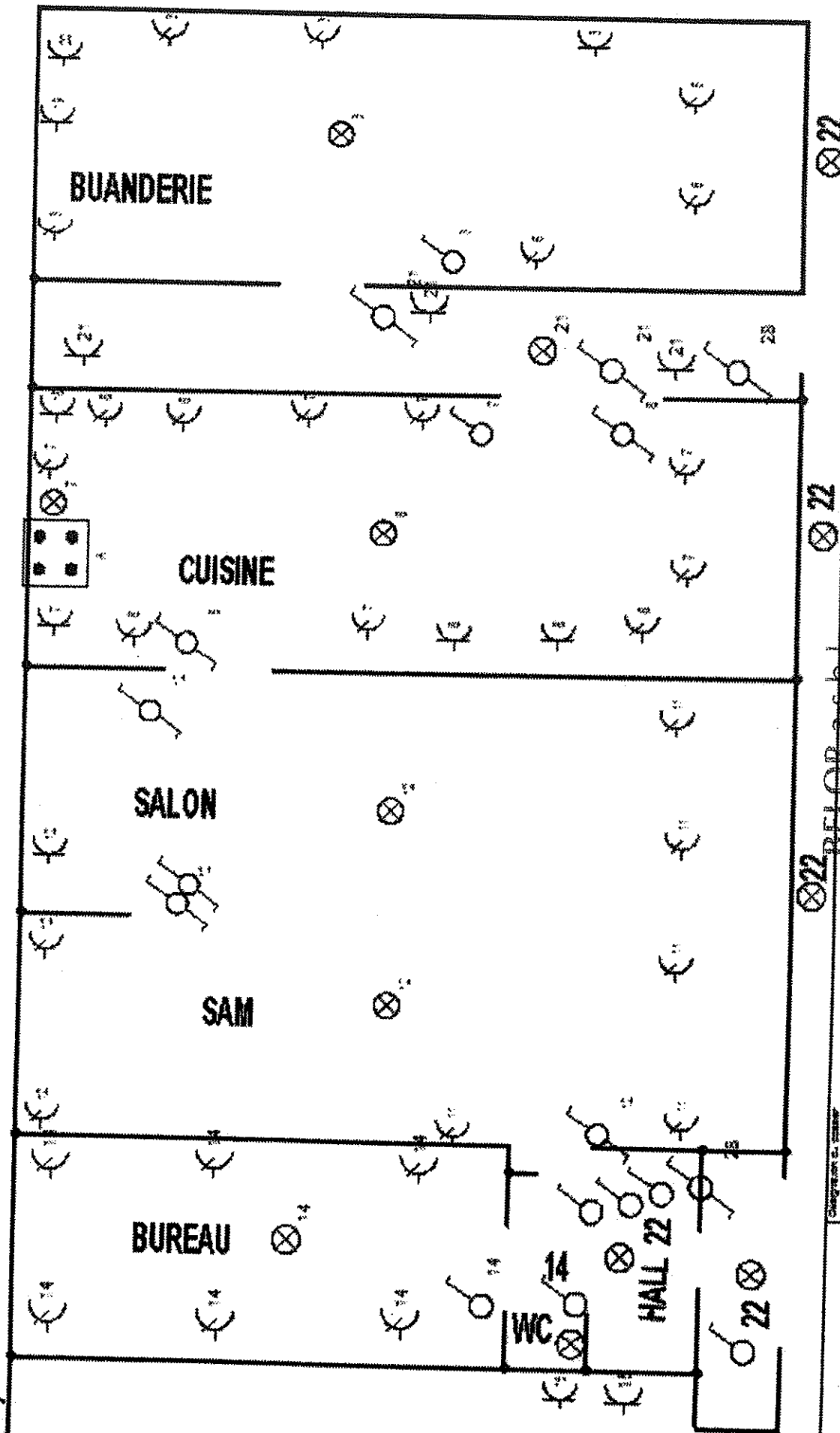
SECRET

卷之四

419

Mr Vanpetegheme
rue du Village, 31
Lathuy

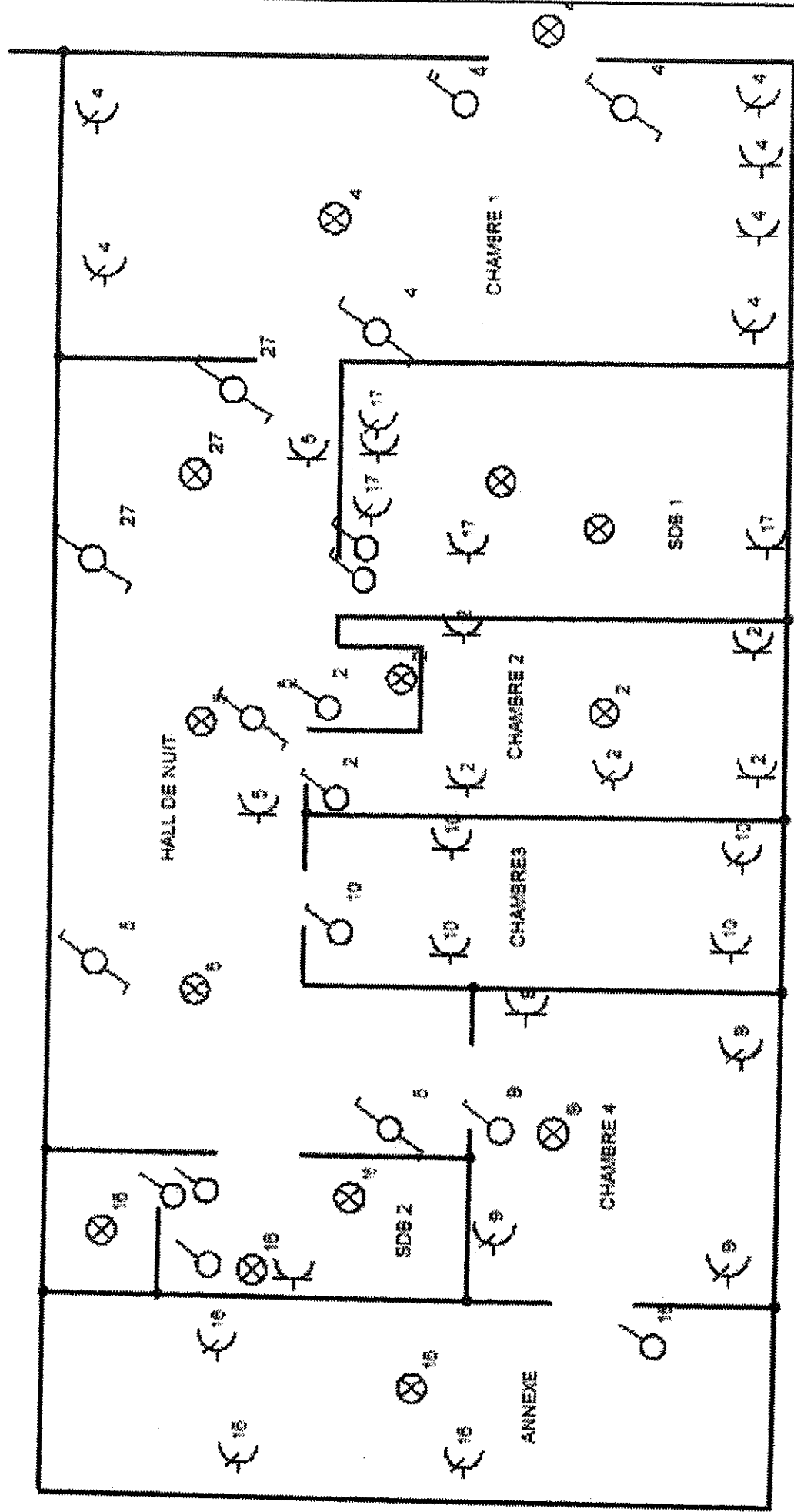
SCHEMA IMPLANTATION



Classification n. 100000		Date de la visite: 06/04/09		Date de l'installation: 13/01/09	
Signature n. 1000		Agent visiteur: ADA		Date de l'installation: 20/09/09	
Rapport n. 31971		Signature		Page 5/9	

Mr Vanpetegheme
rue du Village, 31
Lathuy

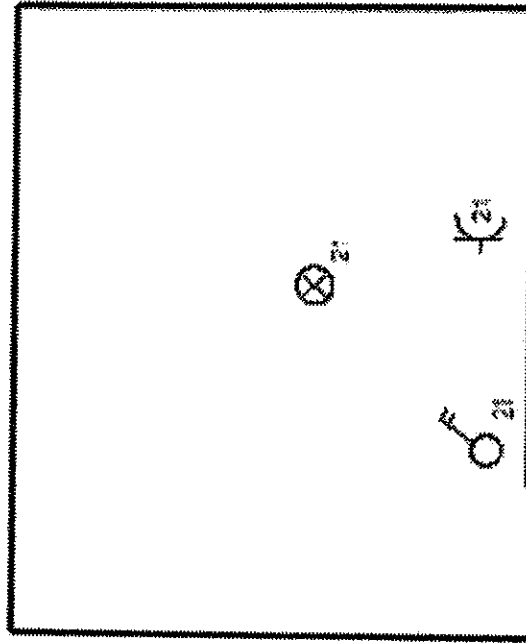
SCHEMA D'IMPLANTATION



Signature du visiteur		Date		Signature		Date	
Date de la visite: 08/06/01				Date de la visite: 08/06/01			
Agent visiteur: ADA				Agent visiteur: ADA			
Rapport n° 3491				Rapport n° 3491			
Signature				Signature			
BELOR a.s.b.l.				BELOR a.s.b.l.			
11/01/01				11/01/01			
20/01/01				20/01/01			
8/9				8/9			

Mr Vanpetegheme
rue du Village, 31
Lathuy

SCHEMA D'IMPLANTATION



BELOR a.s.b.l.

Date de la visite: 08/06/09		Date de la visite: 13/06/09	
Agent visiteur: ADA		Date de la visite: 20/06/09	
Rapport n° 3491		Date de la visite: 9/9	
Signature			